



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau de l'environnement et de la protection des espaces

Arrêté D3-2005 n° 597

**Schéma d'aménagement et de gestion
des eaux du bassin versant de l'Authion**

**Commission locale de l'eau
Création**

ARRETE

**Le Préfet de Maine-et-Loire,
Officier de la Légion d'Honneur**

Vu le code de l'environnement, livre II, titre 1^{er}, articles L 212-3 à L 212-7 relatifs aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

Vu le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

Vu l'arrêté interpréfectoral (Maine-et-Loire, Indre-et-Loire) D3-2004 n° 937 du 26 novembre 2004 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Authion ;

Vu les désignations des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, des chambres consulaires, des associations et organismes concernés ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire ;

Arrête :

Art. 1^{er} : Une commission locale de l'eau est créée pour assurer l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Authion.

Art. 2 : La composition de cette commission est la suivante :

1) Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (26 membres) :

Représentants du Conseil régional des Pays de la Loire :

titulaire : **Mme Sophie SARAMITO**

suppléant : (*non désigné*)

Représentants du Conseil régional du Centre :

titulaire : **Mme Denise FERRISSE**

suppléant : **M. Jean-Marie BEFFARA**

Représentants du Conseil général de Maine-et-Loire :

titulaire : **M. Allain RICHARD**

suppléant : **M. Philippe BODARD**

Représentants du Conseil général d'Indre-et-Loire :

titulaire : **M. Pierre JUNGES**

suppléante : **Mme Martine CHAIGNEAU**

Représentants nommés sur proposition des associations départementales des maires concernés :

Maine-et-Loire

Titulaires

M. Marc GOUA, vice-président de la Communauté d'agglomération (CA) Angers-Loire-Métropole
M. Jean-Michel MARCHAND, président de la CA Saumur-Loire-Développement
M. Gilles LANGE, vice-président de la CA Saumur-Loire-Développement

M. Jean-Jacques TOURET, conseiller communautaire de la Communauté de communes de Beaufort-en-Anjou

M. Jean-Maurice LEROY, adjoint au maire de Brion

M. Claude NAULET, maire de Chavaignes

M. Guy LAMOUREUX, adjoint au maire des Rosiers-sur-Loire

M. Jean-Louis LE DROGO, président du Syndicat d'eau et d'assainissement de l'Agglomération baugeoise

M. Serge MORTREAU, président du Syndicat intercommunal pour l'aménagement du Couasnon

M. Michel RUAULT, délégué du Syndicat intercommunal du bassin du Lathan

M. Etienne MOREAU, délégué du Syndicat intercommunal du Haut Lathan

M. Guy JAMERON, président du SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée

Suppléants

M. Jean-Claude BEUPERE, conseiller communautaire de la CA Angers-Loire-Métropole

M. Pierre COULANGE, conseiller communautaire de la CA Saumur-Loire-Développement

M. Jean-Michel BREAU, conseiller communautaire de la CA Saumur-Loire-Développement

M. Jean-Marie LEVESQUE, conseiller communautaire de la Communauté de communes de Beaufort-en-Anjou

M. Jean-Claude NAIL, maire de Saint-Philbert du Peuple

M. Jean-Marie PINOT, conseiller municipal de Chavaignes

M. Emile COMMEAU, adjoint au maire de Saint Martin de la Place

M. Jean POIRIER, délégué du Syndicat d'eau et d'assainissement de l'Agglomération baugeoise

M. Jean-Jacques FALLOURD, vice-président du Syndicat intercommunal pour l'aménagement du Couasnon

M. Gilbert RICOU, délégué du Syndicat intercommunal du bassin du Lathan

M. Claude COZETTE, délégué du Syndicat intercommunal du Haut Lathan

Mme Marie-Edith GILLE, vice-présidente du SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée

M. Georges SAMOYEAU, président du SIAEP La Bohalle-La Daguenière
M. Georges LOUINEAU, président du SIAEP de St Clément-St Martin
M. Jean-Pierre LUDEAU, délégué du Syndicat mixte Loire-Authion
M. Gabriel LAIZE, président du Syndicat intercommunal du Val de La Daguenière

M. Thierry BROGARD, vice-président du SIAEP La Bohalle-La Daguenière
Mme Claudette VIGNEUX, vice-présidente du SIAEP de St Clément-St Martin
M. Christophe POT, délégué du Syndicat mixte Loire-Authion
M. Claude THIBAUT, délégué du Syndicat intercommunal du Val de La Daguenière

Indre-et-Loire

Titulaires

Suppléants

M. Dominique FLABOT,
maire de Courcelles de Touraine
M. Bernard CHARTIER,
maire de Channay sur Lathan
M. Jacques GAUTIER,
maire de Savigné sur Lathan
M. Jean Jack BORDEAU,
président du SIAEP de Cléré les Pins-
Avrillé les Ponceaux-Mazières de Touraine

Mme Odette RENOUX,
maire de Gizeux
Mme Mauricette LABANI,
maire de Rillé
M. Pierre BARDET,
maire de Saint Patrice
M. Daniel LE PICHON,
président du SIAEP région de
Bourgueil

Représentants de l'Entente interdépartementale pour l'aménagement du bassin de l'Authion et la mise en valeur de la vallée de l'Authion

Titulaires : **Mme Marie-Pierre MARTIN**
M. Joël PELICOT
Suppléants : **M. Edmond ALPHANDERY**
(2^{ème} suppléant non désigné)

2) Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (13 membres) :

Représentants de la Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

Titulaire : **M. Yves ELKOUBBI**
Suppléant : **M. Pierre LOISEAU**

Représentants de la Fédération de l'Indre-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

Titulaire : **M. Patrick CORMIER**
Suppléant : **M. Christian MADIEU**

Représentants de l'Union Fédérale des Consommateurs –Que Choisir 49 :

Titulaire : **M. Henri BOURGEON**
Suppléante : **Mme Suzanne QUEINNEC**

Représentants de l'association des usagers de l'eau du Nord Authion :

Titulaire : **M. Gilles RIOBE**
Suppléant : **M. Patrick PEAN**

Représentants du Syndicat départemental de la propriété privée rurale de Maine-et-Loire :

Titulaire : **M. Guy de CHAULIAC**
Suppléant : **M. Jean-Marc LACARELLE**

Représentants du Comité régional de développement agricole du Baugeois Vallée

Titulaire : **M. Jean Denis LAMBERT**
Suppléant : **M. Christian BARILLÉ**

Représentants de la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire :

Titulaire : **M. Christian CORVAISIER**
Suppléant : **M. Jeannick CANTIN**

Représentants de la Chambre de commerce et d'industrie de Saumur :

Titulaire : **M. Jean-Benoît PORTIER**
Suppléant : **M. Benoît MARTINEAUD**

Représentants de la Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire :

Titulaire : **M. Claude VALLEE**
Suppléant : **M. Michel CHARTIER**

Représentants de la Chambre de commerce et d'industrie Touraine:

Titulaire : **M. Jacques COULY**
Suppléant : **M. Raphaël PAUL**

Représentants de la Sauvegarde de l'Anjou :

Titulaire : **M. Yves LEPAGE**
Suppléant : **M. Guillaume PAIN**

Représentants de la Ligue pour la Protection des Oiseaux – délégation Anjou :

Titulaire : **M. Gilles MOURGAUD**
Suppléant : *(non désigné)*

Représentants de l'association ANPER-TOS :

Titulaire : **M. Josselin de LESPINAY**
Suppléant : **M. Michel DURAND**

3) Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (13 membres) :

- le préfet de la région Centre, préfet du Loiret, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant,
- le préfet de Maine-et-Loire ou son représentant, le sous-préfet de Saumur
- le préfet d'Indre-et-Loire ou son représentant,
- le directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant,

- la directrice régionale de l'environnement des Pays de la Loire ou son représentant,
- le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de Maine-et-Loire ou son représentant,
- le directeur départemental de l'équipement de Maine-et-Loire ou son représentant,
- le chef du service départemental de la police de l'eau de Maine-et-Loire ou son représentant
- le chef du service maritime et de navigation de la Loire (subdivision d'Angers) ou son représentant,
- le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt d'Indre-et-Loire ou son représentant,
- le directeur départemental de l'équipement d'Indre-et-Loire ou son représentant
- le chef de la brigade de Maine-et-Loire du Conseil supérieur de la pêche ou son représentant,
- le chef de la brigade d'Indre-et-Loire du Conseil supérieur de la pêche ou son représentant,

Art.3 : La durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six années. Chaque membre titulaire dispose d'un suppléant. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés. Les suppléants pourvoient au remplacement des membres titulaires empêchés, démis de leurs fonctions ou décédés, pour la durée du mandat restant à accomplir.

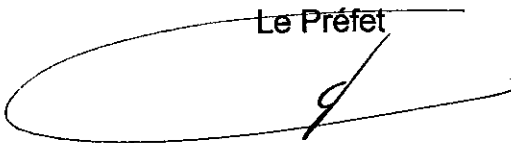
Art. 5 : Le président de la commission locale de l'eau est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Art. 6 : La liste des membres de la commission est publiée au Recueil des actes administratifs des préfectures de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire et insérée dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans chaque département.

Art. 6 : Le secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à chacun des membres de la commission.

Fait à ANGERS, le **05 SEP. 2005**

Le Préfet



Jean-Claude VACHER